



Demande de conseils - Affaire complexe de protection de l'enfance et responsabilité de l'État

Par **Espoir02**, le **17/04/2025** à **15:22**

Bonjour

Je me permets de solliciter des conseils et des informations concernant une affaire complexe et douloureuse de protection de l'enfance. Je suis une personne confrontée à des troubles cognitifs importants, ce qui rend l'expression et la structuration de mes démarches particulièrement difficiles.

Quatre enfants sont nés d'une même union. Suite à un signalement pour manque de soins et d'hygiène, l'un des enfants (un garçon) a été placé en famille d'accueil sans difficulté. Cependant, les trois autres enfants (des filles) sont restées sous la garde des parents en milieu ouvert, malgré des inquiétudes concernant des violences verbales de la mère et des problèmes de santé pour l'aînée.

Dans un contexte où la mère souffrait de troubles psychologiques graves (avec un antécédent d'internement psychiatrique), les parents ont profité d'une pause dans le suivi judiciaire pour abandonner les trois filles au Maroc, où elles ont subi de graves maltraitements pendant dix ans.

À leur retour en France, et malgré ce lourd passé traumatique, la mesure d'assistance éducative a été levée rapidement. Les enfants ont ensuite vécu chez leur mère et son nouveau conjoint, où de nouvelles maltraitements, y compris des violences sexuelles, ont eu lieu pendant encore dix ans.

Le frère a été placé en famille d'accueil en France sans difficulté, ce qui interroge sur la prise en charge différente au sein de la fratrie.

Face à cette situation, je souhaiterais obtenir des conseils sur les types de demandes, les démarches et les actions qui pourraient être envisagées. Compte tenu de mes troubles cognitifs, toute information claire et structurée serait d'une grande aide pour comprendre les options possibles.

Je suis à disposition pour fournir des informations et des éléments plus détaillés à toute personne pouvant m'orienter dans ces démarches. Je vous remercie de votre attention et de votre éventuelle aide.

Par **Zénas Nomikos**, le 17/04/2025 à 15:29

Bonjour,

peut-être attaquer l'Etat pour défaut de prise en charge et de protection des trois filles.

<https://www.telerecours.fr/>

Il existe des consultations gratuites d'avocat, se renseigner.

Par **Isadore**, le 17/04/2025 à 16:12

Bonjour,

Ces affaires sont toujours complexes. Un forum a ses limites. Il va vous falloir un avocat.

Cette page indique comment consulter un avocat gratuitement :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cependant un avocat gratuit ne sera pas suffisant. Il vous donnera simplement des pistes. Il faudra consulter un avocat payant de votre choix.

Si vous avez de faibles revenus vous avez peut-être droit à l'aide juridictionnelle :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

Vous évoquez des troubles cognitifs. Êtes-vous sous tutelle ou curatelle ?

Par **Espoir02**, le 17/04/2025 à 19:57

Bonjour

Merci pour votre retour

Ma sœur aînée est sous ma curatelle renforcée je m'occupe d'elle mais moi non j'ai mis très longtemps à me décider avant d'aller consulter un psychiatre c'est lui qui m'a parlé de ces troubles en plus du reste, je prends un lourd traitement, mais je voulais savoir si des actions étaient possible, j'envisage de prendre un avocat si des actions sont possible car faire ce type de démarche demande de l'énergie et je ne parle pas de l'énergie physique, mais d'avoir un moral et mental d'acier et d'accepter de rouvrir et de revivre une nouvelle fois tout ce traumatisme